

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
23 Novembre 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 24

OBJET :

**12. VENTE D'UN  
TERRAIN RUE DES  
TILLEULS À LOGIFIM  
DANS LE CADRE DE  
L'AMÉNAGEMENT  
D'UN NOUVEAU  
LOTISSEMENT.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/12/2018

Reçu en préfecture le 06/12/2018

Affiché le 09-12-2018

ID : 059-215904004-20181129-06122018D12-AK-DE\*



L'an deux mil-dix-huit, le vingt-neuf NOVEMBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine Adjointes – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme BOUVET Margaret – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. PARENT Jacques – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme DI PENTA Anna – M. HUE Jean-Luc – Mme ADONEL Louise – M. LAPIERRE Julien – M. ASSEMAN Gabriel – Mme SOODTS Catherine Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :** Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme BORDEAU-MURA Charlotte **donnant délégations respectives à** M. DIDELOT Bernard – M. DUYCK Joël.

**ABSENTS :** M. KUJAWA Philippe – M. MARCINKOWSKI Claude – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie – M. DEBAECKER Yves.

M. DIDELOT Bernard a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune est propriétaire d'une parcelle de terrain située à l'angle de la rue des Tilleuls et de la rue Paul Cézanne (bande de terrain située à l'arrière des logements de l'allée Paul Cézanne).

Il expose que dans le cadre de la réalisation de 51 logements locatifs par la société Logifim, cette dernière souhaite acquérir la parcelle, d'une superficie d'environ 1 037 m<sup>2</sup> afin d'agrandir certains fonds de jardins.

Le service des domaines a évalué ce terrain à 10 €/m<sup>2</sup>.

Au regard des divers travaux de réhabilitation réalisés par Logifim de leur patrimoine sur le territoire mervillois et de la future rétrocession de la voirie et des espaces verts dans le domaine public communal, il est proposé la cession à l'euro symbolique.

À ce titre, après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, autorise :

- la cession de la parcelle au profit de la société Logifim, à l'euro symbolique, frais de géomètre et d'acte notarié à charge de l'acquéreur ;
- la signature par le Maire ou son représentant de tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.